



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Arrachage et plantation

Question écrite n° 39853

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les transferts de droits de plantation des cotes du Ventoux en matière de vignoble d'appellation d'origine contrôlée. Le syndicat général des vignerons des cotes du Ventoux demande la prorogation d'un an du délai d'utilisation du droit de transfert qui venait à échéance. En effet, leur dossier, examiné par le Comité national de l'INAO, était comme tous les autres incomplet. Sous ce prétexte il a été refusé. En revanche, d'autres syndicats se trouvant donc dans la même situation, mais bénéficiant d'une représentation à Paris, ont pu présenter et expliciter leur demande au Comité national de l'INAO et avoir ainsi son agrément. Il lui demande, face à cette disparité de représentation, de proroger d'un an le délai d'utilisation des transferts de droits qui arrivent à échéance.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39853

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1930